Autorité belge de la Concurrence

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 44/2025
26 novembre 2025

**L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint de WREB Redevelopment par Koutermolen, LCV Invest et Colim**

Le 24 novembre 2025, l'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « l'Autorité ») a approuvé l'acquisition du contrôle conjoint de WREB Redevelopment par Koutermolen, LCV Invest et Colim. Avant l'opération, LCV Invest et Colim contrôlaient conjointement WREB Redevelopment.

La concentration a été notifiée à l'Autorité le 12 novembre 2025 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Koutermolen est la société mère du Groupe Willy Naessens. Le Groupe Willy Naessens a des activités dans les domaines de la construction, du béton, des piscines, de l'alimentation et de l'investissement par l'intermédiaire de ses divisions. La division construction regroupe toutes les entreprises du Groupe Willy Naessens actives dans le secteur de la construction et assure en interne l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la menuiserie, en passant par l'ingénierie, le transport, le montage, la toiture et les techniques.

LCV Invest est un promoteur immobilier spécialisé dans le développement de l'immobilier industriel, logistique et commercial, ainsi que des immeubles de bureaux et des salles d'exposition.

Colim fait partie du Groupe Colruyt et est actif en tant que développeur et gestionnaire de l'immobilier de tous les magasins appartenant au Groupe Colruyt.

WREB Redevelopment a été fondée par LCV Invest et Colim dans le but de (re)développement et de vente des anciens sites Makro à Alleur, Nazareth (Eke), Lodelinsart, Machelen, Sint-Pieters-Leeuw et Deurne, et des sites Métro à Anvers, Evergem, Namur, Sint-Katelijne-Waver et Wevelgem. Les anciens sites Métro ont déjà été vendus. La concentration ne concerne que les sites de Makro.

Dans sa décision du 24 novembre 2025, l'Autorité a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

**Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**
Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be